

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Communiqué de presse de l'UPOV n°134

Le 3 novembre 2021

### **Le Ghana adhère à la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales**

Le Ghana a déposé son instrument d'adhésion à la Convention UPOV<sup>1</sup> le 3 novembre 2021 et deviendra le soixante-dix-huitième membre de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) le 3 décembre 2021.

## NOTES À L'INTENTION DES ÉDITEURS

L'UPOV est une organisation intergouvernementale qui a son siège à Genève.

L'UPOV a pour mission de mettre en place et de promouvoir un système efficace de protection des variétés végétales afin d'encourager l'obtention de variétés dans l'intérêt de tous.

L'UPOV compte 78 membres et couvre 97 États. Les membres de l'UPOV sont les suivants :

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Égypte, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana (à partir du 3 décembre 2021), Géorgie, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Maroc, Mexique, Monténégro, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle, Ouzbékistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Union européenne, Uruguay et Viet Nam.

Pour de plus amples informations, prière de s'adresser au Secrétariat de l'UPOV :

Tél. : (+41-22) 338 9111 Mél. : [upov.mail@upov.int](mailto:upov.mail@upov.int)

Site Web : <https://www.upov.int>

Réseaux sociaux



Compte Twitter : [@UPOVint](https://twitter.com/UPOVint)



Compte LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/upov-official>

[Fin du document]

---

<sup>1</sup> Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961, révisée à Genève le 10 novembre 1972, le 23 octobre 1978 et le 19 mars 1991.